

Charte d'Appartenance à Emmaüs France

En 1985, l'Abbé Pierre, Fondateur du Mouvement Emmaüs demande instamment à tous les groupes Emmaüs travaillant en France d'intégrer leurs actions dans Emmaüs France, qui est l'organisme reconnu par Emmaüs International pour cette région du monde.

A – PREAMBULE

La charte constitue une référence commune aux groupes Emmaüs en France. Elle a pour but de préciser aux signataires les fondements de leur appartenance à un mouvement et les orientations pour Emmaüs France, région d'Emmaüs International.

Le fondement de l'appartenance à Emmaüs France a sa source dans le refus d'une fatalité de la misère.

- Le caractère fondamental des actions menées est inscrit dans le Manifeste du Mouvement Emmaüs (Berne, mai 1969) auquel chacun de nos groupes adhère, avec :
 - la prise de conscience de l'injustice et des responsabilités sociales devant l'injustice,
 - la certitude de la valeur de tout homme,
 - le pari d'une solidarité fondée sur la rencontre entre des personnes en situation d'injustice et ceux qui la combattent.

B - LES PRINCIPES DE L'APPARTENANCE

Les trois convictions qui précèdent fondent l'appartenance à Emmaüs France et permettent à chacun de vivre son identité propre :

1 - Les fondements de l'appartenance

- vivre les règles accueil, travail, service en prenant en compte les demandes et les potentialités des personnes en situation d'exclusion,
- le travail avec les moins puissants et à leur service,
- la volonté de lutter contre l'exclusion, par la provocation, la recherche d'alternatives et de partenariats à l'extérieur du mouvement,
- la volonté de travailler en mouvement et d'en porter la responsabilité.

2 - Vivre son identité propre

L'histoire a permis au mouvement Emmaüs de se bâtir une unité autour de ces fondements mais aussi d'exercer sa créativité : la dynamique du mouvement réside dans cette diversité d'action qui incite chaque association locale à vivre son identité propre.

Aujourd'hui cette diversité d'actions a fait naître diverses branches et groupes d'appartenance qui contribuent à l'approfondissement des identités.

C - L'APPARTENANCE A EMMAÜS FRANCE EST UN ENGAGEMENT

Conscients de la nécessité de se donner des moyens pour pouvoir vivre les fondements et la diversité, les instances

nationales et les groupes qui composent le Mouvement ont des obligations réciproques :

1 - Nature de l'engagement

L'appartenance inclut nécessairement la participation à la vie du mouvement :

- dynamisme de pensée, réflexion commune
- partage des tâches et des responsabilités
- mise en commun des expériences, communication,
- moyens financiers.

2 - Les groupes d'appartenance

- toute association de base doit faire partie d'un groupe d'appartenance,
- tout groupe d'appartenance répond de l'identité de chacun de ses membres devant les instances nationales.

3 - Conditions d'Appartenance

- Etre reconnu par Emmaüs International. sur présentation par Emmaüs France
- Pour les communautés, respecter les trois règles Accueil, Travail, Service, et les devoirs et droits des Compagnons travailleurs solidaires.
- Pour les groupes non communautaires, ne dépendre dans leur action au service des moins puissants, ni de subventions d'origine publique qui ne seraient pas la contrepartie d'une prestation de service, ni de la tutelle ou du mécénat d'entreprise privée.
- Reconnaître l'autorité d'Emmaüs France investi d'un droit de regard sur chacun de ses adhérents.

4 - Les instances nationales

Fortes du dynamisme de chacun de ses membres, elles :

- garantissent le respect des orientations prises par Emmaüs France, région d'Emmaüs International,
- témoignent du sens de l'action collective,
- encouragent l'approfondissement des identités,
- représentent le mouvement au plan national.

5 - Les régions

La région est un lieu d'information, d'échanges, d'animation et de coordination, d'action et de réflexion communes et de régulation.

Chaque association locale doit participer à la vie de sa région Emmaüs France, lieu privilégié d'ouverture, d'échanges de reconnaissance des différences, espace d'actions communes.

6 - Les structures

Elles prévoient :

- des modes de représentation,
- des domaines de compétence,
- une organisation administrative,
- des lieux de gestion des conflits,
- l'intégration de nouveaux groupes d'appartenance.